

FABRIQUER, CIMENTER ET RETIRER DES RESTAURATIONS PROVISOIRES SUR DENTS NATURELLES, SELON UNE ORDONNANCE

Version publiée le 12 juillet 2023.

Les restaurations provisoires sur dents naturelles offrent une protection dentaire entre le moment de la préparation de la dent et la mise en place de la restauration définitive. Elles ont pour objectif de répondre à des préoccupations esthétiques et fonctionnelles.

Selon les précisions incluses dans l'ordonnance, l'hygiéniste dentaire peut fabriquer, cimenter ou retirer les restaurations provisoires sur dents naturelles.

Les restaurations provisoires sur dents naturelles pouvant être fabriquées par l'hygiéniste dentaire sont :

- Couronne provisoire
- Pont provisoire
- Facette provisoire

Ces restaurations provisoires sur dents naturelles peuvent être préformées ou fabriquées sur mesure à partir des matériaux suivants :

- Composite
- Acrylique
- Polycarbonate
- Acier inoxydable

NOTE

Ces listes sont exhaustives. Ainsi, les dentistes et les hygiénistes dentaires qui souhaitent apporter des précisions et des ajouts à ces listes doivent en faire part à leur ordre professionnel respectif afin de mettre à jour conjointement le présent document, le cas échéant.